



acteur-4-1

**Personne référente:**

marie-laure KERGADALLAN

**Adresse site web:**

<http://www.dignelesbains.fr>

**Adresse Email:**

[asv@dignelesbains.fr](mailto:asv@dignelesbains.fr)

**Téléphone du référent:**

0492305887

**document\_ressource:**

 [FLYER PPS A5 PUBLIC.pdf](#)

**Domaine(s) d'action du projet:**

Gouvernance, démocratie locale et participation citoyenne

**partenaires:**

Associations  
Collectivités  
Réseaux / fédérations  
Services de l'Etat

**aides publiques:**

oui

**Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:**

Finalité : - Réduire les inégalités sociales de santé grâce à l'accès à la prévention et aux soins pour tous  
Objectif généraux : - Agir contre le renoncement aux droits et aux soins - Accompagner les publics fragiles vers une meilleure santé  
Objectifs spécifiques : - Offrir un bilan de santé complet aux publics fragiles - Sensibiliser les publics fragiles à l'importance de préserver son capital santé - Développer des comportements de santé responsables auprès des publics fragiles. - Informer sur l'accès aux droits en matière de santé pour lutter contre le non recours. - Accompagner les publics vers les soins et les structures de santé. - Rompre l'isolement et mobiliser les publics en proposant une action collective et participative  
Objectif opérationnel : - En 2017, accompagner 36 adultes des quartiers prioritaires de Digne les Bains vers un parcours de santé global considérant les questions cliniques (bilan de santé), d'accès aux droits et d'accès aux soins.

**Description du projet:**

Le Parcours de Prévention Santé est un dispositif visant à lutter contre le renoncement aux droits et aux soins. Il permet d'accompagner le public en situation de précarité vers une meilleure prise en compte de sa santé en proposant un dispositif de prévention alliant ateliers collectifs, bilan de santé complet et accompagnement de la personne. Ce parcours est une première démarche vers le renouement avec un parcours de soins personnalisé. Le parcours prévention santé se compose : D'un bilan de santé complet au centre d'examen de santé CPAM de GAP De deux ateliers pour vérifier les droits à la santé et prendre en compte les besoins de santé des usagers. D'un accompagnement personnalisé tout au long du parcours (et en fin de parcours particulièrement pour l'accompagnement vers les soins le cas échéant : prise de RDV, recherche de professionnels de santé, financement dans le cadre du Fonds Social d'Urgence du CCAS de transport vers les lieux de soins...

**Les éléments clefs du projet:**

La mise en place de nouveaux services

Le recours à de nouveaux modes de faire (nouvelles pratiques, nouveaux usages)

---